



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET DE LA COMMUNE DU GAULT-DU-PERCHE DE QUITTER LE LOIR-ET-CHER POUR REJOINDRE L'ÈURE-ET-LOIR

Vendredi 14 septembre, les élus départementaux se sont réunis en session plénière à Blois pour étudier le souhait du conseil municipal du Gault-du-Perche, dans le cadre d'un projet de regroupement des communes, de quitter le Loir-et-Cher afin de rejoindre l'Èure-et-Loir. Le préfet du Loir-et-Cher a demandé, le 16 août dernier, l'avis du Département sur la modification des limites du canton et de l'arrondissement. À l'unanimité, moins 3 abstentions, les conseillers départementaux ont voté pour le maintien de la commune percheronne dans le département de Loir-et-Cher, s'opposant ainsi à sa demande initiale.

Vendredi 14 septembre à Blois, les conseillers départementaux étaient réunis en session plénière autour du président, Nicolas Perruchot, pour étudier la demande adressée par Janine Laridans, maire du Gault-du-Perche, de rejoindre le département d'Èure-et-Loir. L'édile municipale souhaite, en effet, fusionner avec les communes euraliennes de La Bazoche-Gouët et de La Chapelle-Guillaume pour créer une commune nouvelle qui aurait pour nom : Gouët-au-Perche. Le Gault-du-Perche quitterait ainsi la communauté de communes des Collines du Perche pour intégrer celle du Grand Châteaudun.

L'assemblée départementale de Loir-et-Cher a exprimé un avis défavorable à ce regroupement qui constituerait un précédent qui pourrait s'avérer très préjudiciable. Il en découlerait une modification des limites cantonales et d'arrondissements du département en plus de faire perdre à celui-ci une partie de sa superficie et de sa population.

En revanche, les élus départementaux voient d'un œil positif les regroupements de communes. « *La création de communes nouvelles permet de mutualiser les dépenses, ce qui est essentiel dans un contexte financier tendu, de maintenir un service public de qualité et d'améliorer l'attractivité du territoire* », précise Nicolas Perruchot, président du Conseil départemental.